

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 25 février 2026, 18h30



L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **21 membres sur 34, convoqués le 12 février 2026** :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
- Gabriel AUMONIER, Gérard BENTOUHAMI, Carole BONTEMPS-HESDIN, Nathalie BOUGAIN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Emmanuel GENIQUET, Michèle NUGUET, Thierry DELAMARE (suppléant), Jean-Paul PERRAUD, Jean-Pierre RIBAUT, Christophe HENRY (suppléant)
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre : Corine FONTAN, Richard LABALME, Jacques MARAILLAC, Lucien MOLINES, Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE, Pierre VOUILLON

Objet :

Budget primitif 2026

Date de convocation

12 février 2026

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Votants : 21

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée : Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Alexandre TARDY
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre : Gaël AUCLAIR, Boris LEYNAUD, Pierre-Arnaud NOIRET, Jocelyne ROLLET, Matthieu ROLLET, Bénédicte SAINCLAIR, Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, présente le budget primitif 2025, que chacun a reçu avec sa convocation, et explique le détail de chaque compte budgétaire, en fonctionnement et en investissement.

Il s'équilibre :

En Fonctionnement : En dépenses et en recettes à **163 091,50 €**

En Investissement : En dépenses et en recettes à **135 070,39 €**

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du président entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le budget primitif 2026 du syndicat mixte val de Saône Dombes, comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 25 février 2026

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20260212-2026-02-005-BF
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

